



Réajustement charges de copropriété

Par **saranche**, le **20/12/2010 à 16:28**

Bonjour,rnrnrnJ'ai fait l'acquisition de mon appartement en Octobre 2009. Aujourd'hui, le syndic de copropriété me demande de régler "un réajustement des charges sur l'année 2008-2009". Est ce à moi de supporter ces charges ou à l'ancien propriétaire (présent à ce moment là)?rnrnrnUn grand merci pour votre aide !

Par **chris_ldv**, le **21/12/2010 à 10:51**

Bonjour,rnrnLe syndic de gestion de l'immeuble s'adresse au propriétaire de l'immeuble au moment où l'opération est enregistrée comptablement et pas au moment des faits générateurs, ce qui évite des recherches parfois laborieuses pour retrouver l'ancien propriétaire.rnrnLa régularisation des charges de l'année 2008/2009 étant passée en 2010 c'est à vous de payer (ou de recevoir les sommes redistribuées par le syndic de gestion de l'immeuble) si vous êtes le propriétaire en titre en 2010.rnrnCordialement,

Par **saranche**, le **21/12/2010 à 15:54**

Merci pour votre réponse !